

# 27e PARLEMENT DES ENFANTS

## PROPOSITION DE LOI

Visant à promouvoir l'égalité Femmes / Hommes à travers le sport

*Présentée par la classe de 6ème C accompagnée de leurs professeurs  
d'Histoire-Géographie, Mme Trouvé et d'EPS, M. Payet,  
du Collège le Ruisseau  
À La Rivière Saint-Louis (Académie de la Réunion)*

## EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui, toutes les activités sportives s'ouvrent aux filles autant qu'aux garçons, marquant ainsi une évolution positive vers l'inclusivité. Cette ouverture se reflète dans notre engagement croissant dans divers sports, que ce soit au sein de clubs ou au sein de l'association sportive de notre collège. Il est également remarquable de constater l'émergence d'épreuves mixtes au sein des compétitions officielles, telles que le relais mixte VTT, où l'équipe de France a brillé en se classant deuxième lors des derniers championnats du monde à Glasgow.

À l'approche des prochains Jeux olympiques de Paris, prévus pour août 2024, de nombreuses épreuves adopteront une dimension mixte. Parmi elles, le marathon, les relais mixtes en natation et en athlétisme, ainsi que des compétitions doubles associant femmes et hommes dans les sports de raquette, promouvant ainsi l'égalité des sexes et la collaboration athlétique sans distinction de genre.

Cependant, il est regrettable de constater que des inégalités persistent dans le traitement des filles par rapport aux garçons dans certains sports, surtout au niveau local au sein des clubs. Ces inégalités persistent en raison de nombreux préjugés persistants, ce qui rend difficile l'acceptation des filles dans des sports tels que le football, même si des équipes féminines affichent un niveau de performance très élevé, parfois même supérieur à certaines équipes masculines, ou dans des disciplines comme la boxe. En conséquence, de nombreuses filles hésitent à s'inscrire et à participer à ces sports.

Par ailleurs, au sein des clubs, nous observons d'importantes disparités selon les disciplines sportives. Alors que l'équitation, qui se distingue par sa grande mixité, est actuellement le sport où les filles sont les plus représentées, ce n'est malheureusement pas le cas pour le football, où seulement 4% des licenciés sont des filles contre 96% des garçons. De même, la gymnastique artistique ne compte que 22% de garçons pour 78% de filles, ce qui souligne les disparités de genre qui persistent dans le paysage sportif local.

Enfin, il est à noter que les épreuves mixtes sont rarement proposées au sein des clubs ou des associations sportives. Bien que les échauffements se déroulent souvent ensemble, les filles et les garçons s'entraînent ensuite séparément, de même que les compétitions qui sont également organisées de façon distincte pour chaque sexe. Cette séparation dans la pratique et la compétition peut contribuer à maintenir des barrières entre les genres, limitant ainsi les opportunités d'interaction et de collaboration entre les athlètes de sexes différents.

Les associations sportives sont tenues de proposer des activités mixtes afin de favoriser le développement de la parité dans le domaine sportif.

### **Article 2**

Les épreuves mixtes doivent être progressivement intégrées dans toutes les disciplines sportives lors des compétitions officielles et bénéficier d'une meilleure médiatisation.

### **Article 3**

Les campagnes publicitaires relatives aux sports doivent systématiquement mettre en avant la présence simultanée de femmes et d'hommes dans la pratique de ces activités.

### **Article 4**

Les sportives et les sportifs doivent recevoir une rémunération équitable pour la pratique d'un même sport, sans distinction de genre.